

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 95

présenté par

Mme Rabault, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« partenariats, »,

insérer les mots :

« notamment pour l'enseignement de la pratique musicale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à intégrer aux missions du Centre national de la musique un volet dédié à l'enseignement de la pratique musicale.

La pratique musicale constitue un levier important pour encourager la curiosité et la découverte musicales, au-delà des bénéfices qu'elle procure en matière d'enrichissement personnel.

La baisse des subventions opérée en 2015 à l'encontre des conservatoires a conduit certaines collectivités locales à réduire la voilure en matière d'enseignement musical.

Aussi, il paraîtrait judicieux que le CNM inclut dans ses missions une composante d'analyse sur l'existence de l'enseignement de la pratique musicale dans son dialogue avec l'État et les collectivités territoriales.